

51.—Superficie territoriale des provinces du Canada, estimation des terres cultivables et superficie des terres occupées, 1921.

Provinces.	Superficie totale (en terre).	Estimation de la superficie cultivable.		Superficie occupée par les fermes en 1921.		Pourcentage occupé des terres cultivables.		
		acres.	p. c. du total.	acres.	p. c. du total.	1921.	1911.	1901.
Ile du Prince-Edouard.	1,397,990	1,258,190	90.0	1,216,483	87.0	96.7	95.6	94.9
Nouvelle-Ecosse.....	13,483,520	8,092,000	60.0	4,723,550	35.0	58.4	65.0	62.8
Nouveau-Brunswick.....	17,863,040	10,713,000	60.0	4,269,560	23.9	39.8	42.3	41.5
Québec.....	442,153,600	43,745,000	9.9	17,257,012	3.9	39.4	35.7	33.0
Ontario.....	234,163,200	56,450,000	24.1	22,628,901	9.7	40.1	39.3	37.8
Manitoba.....	148,432,698	24,700,000	16.6	14,615,844	9.8	59.2	49.3	35.8
Saskatchewan.....	155,764,100	93,458,000	60.0	44,022,907	28.3	47.1	30.1	4.1
Alberta.....	161,872,000	97,123,000	60.0	29,293,053	18.1	30.2	17.9	2.8
Colombie Britannique.....	226,186,240	22,618,000	10.0	2,860,593	1.3	12.6	11.2	6.6
Total.....	1,401,316,388	358,162,190	25.6	140,887,993	10.1	39.3	39.4	17.7

11.—Diverses statistiques agricoles.

Hydraulique agricole.—Dans les parties les plus arides de l'ouest du Canada, notamment le sud de l'Alberta et certaines contrées de la Colombie Britannique, on pratique l'irrigation artificielle depuis de nombreuses années. Dans la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, les travaux de cette nature sont réglementés par la loi sur l'irrigation (S.R. 1906, chap. 61) et ses amendements, cette loi étant appliquée par la Division des Forces Hydrauliques et de l'Irrigation du ministère de l'Intérieur. La loi de l'Alberta créant des districts d'irrigation (S.R.A. 1922, chap. 114), ultérieurement amendée, détermine les modalités d'application de la loi fédérale et autorise l'émission d'emprunts, préalablement approuvés par l'électorat du district à irriguer. Une loi de la législature de la Saskatchewan (chap. 84, 1920) crée des districts d'irrigation analogues à ceux de l'Alberta. Dans la Colombie Britannique, la concession de prises d'eau tombe sous la juridiction provinciale; elle est régie par le Service de la Dérivation des eaux, dépendant du ministère des Terres, dont les bureaux sont à Victoria, C.B.

Jusqu'à présent, ce n'est que dans l'Alberta que les entreprises d'irrigation des provinces des prairies revêtent une grande importance. Le tableau 52, dont les éléments ont été fournis par la Division des Forces Hydrauliques et de l'Irrigation du ministère de l'Intérieur, présente la statistique pour l'année 1925 des entreprises d'irrigation, tant celles appartenant à des compagnies que celles fonctionnant sous l'égide de la loi des districts d'irrigation.

52.—Réseaux d'irrigation du sud de l'Alberta, en 1925.

N.B.—Dans la section occidentale du C.P.R. figurent les terres susceptibles d'irrigation, quoique non encore irriguées.

Réseaux.	Source d'approvisionnement.	Superficie du réseau.	Superficie irrigable.	Rigoles creusées.	Superficie irriguée en 1925.
		acres.	acres.	milles.	acres.
Section occidentale du C.P.R.....	Rivière Bow..	1,145,336	218,980	1,467	5,384
Section orientale du C.P.R.....	Rivière Bow..	1,212,074	400,000	2,500	72,994
Section de Lethbridge du C.P.R.....	Riv. St. Mary	434,599	130,000	225	81,110
Canada Land and Irrigation Co.....	Rivière Bow..	452,482	202,640	366	10,174
District d'irrigation de Taber.....	Riv. St. Mary	30,365	17,249	74.5	13,472
District d'irrigation du nord de Lethbridge.....	Riv. Oldman.	231,220	104,438	573	43,628
Districts d'irrigation réunis.....	Riv. Belly.....	61,195	36,158	175	27,118
Nouv. districts d'irrigation de l'ouest.....	Rivière Bow..	8,000	4,501	21.25	3,552
District d'irrigation de Little Bow.....	Rv. Highwood	11,490	3,093	2.5	Nil
Total.....		3,586,671	1,117,059	5,404.25	257,432